

QUESTION DIVERSE N° 30/4

OBJET: Garantie à accorder à la SHLMR pour deux emprunts complémentaires de 9 000 000 et 2 500 000 Francs qu'elle se propose de contracter pour parfaire le financement des opérations "La Marianne" et "Lacroix".

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT ET DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Conformément à la réglementation, la SHLMR sollicite la garantie de la Commune pour deux emprunts complémentaires de 9 000 000 et 2 500 000 F qu'elle se propose de contracter en vue de parfaire le financement de ses opérations "La Marianne" et "Lacroix", situées sur le territoire de la Commune de St-Denis.

Opération	Garantie complémentaire	Garantie totale	Conditions d'octroi du prêt complémentaire
La Marianne	9 000 000 F	39 200 000 F	1,50% - 10 ans avec différé d'amortissement et remise d'intérêts applicables aux prêts complémentaires
Lacroix	2 500 000 F	24 355 000 F	2,98% - 30 ans

Je vous rappelle que la garantie d'emprunt implique l'engagement de la Commune de créer, en cas de défaillance de la SHLMR, une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues au titre de l'amortissement desdits emprunts.

Je mets la question aux voix.

AVIS DES COMMISSIONS :

Cadre de Vie et Finances : Avis favorable.

LE MAIRE : Je mets aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis des commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---

Reçu à la Préfecture
le 08/06/1984